

Appels à projets 2018

Fondation VINCI pour la Cité et Angers Mécénat













Florence SCOUPE

Présidente Angers Mécénat

Christian CAYE Délégué général

Fondation VINCI





Dominique Kieffer

Directeur des Affaires Publiques Dalkia Mécène Angers Mécénat

Thierry Courtois

Directeur général VINCI Energies France Infra Ouest Réunion

François-Xavier Joannard

Directeur Régional - Cegelec Angers Mécène Angers Mécénat





Angers Mécénat

→ 2012 : création

→ 2013 : 1^{er} Appel à Projets

→ 2013-2017 : 42 projets

soutenus

→ 500 000 € alloués

Soutien d'associations locales :

- Sur toute l'agglomération angevine
- 7 à 10 projets accompagnés chaque année
- De 2 000 à 35 000 € alloués par projet

Une procédure « petits projets » pour des budgets inférieurs à 1500 €



Angers Mécénat

Deux grands types de projets sont aidés :

- des projets associatifs « purs » sur une action définie limitée dans le temps
- des projets associatifs ayant pour but de favoriser l'insertion des personnes peu qualifiées ou en difficulté d'accès à l'emploi

Social et solidaire

Dotation 2018

Objectif 110 000 €





Conditions d'éligibilité

Personne morale

Etre d'intérêt général

Agir sur le **territoire d'Angers Loire Métropole**

Ne sont pas éligibles

les personnes physiques et les entreprises



Critères de sélection

- Angers Mécénat porte une attention particulière à l'innovation des projets et à leur soutien des publics fragilisés
- Le Fonds participe ainsi au développement solidaire et à la cohésion sociale



Modalités d'intervention

- Possibilité de demande de soutien jusqu'à deux années consécutives
- Financement sur projet uniquement
- Financement sur investissement et/ou fonctionnement



QUARTIERS

Quartiers Prioritaires de la Ville

ASSOCIATIONS

avec des projets pour les habitants

ENTREPRISES VINCI LOCALES

pour apporter leurs savoir-faire



100 000 €

Soutien à des projets favorisant le **lien social**

- une aide financière
- un apport de compétences des salariés des entreprises du groupe VINCI



Cité Solidaire à Angers Monplaisir – Belle Beille



Association

sans caractère politique ou confessionnel

située ou agissant dans les quartiers définis

qui renforce le lien social

entre les habitants

QUI et POUR QUOI?

Qui?

Ne sont pas éligibles

les personnes physiques
les structures publiques ou parapubliques
et les entreprises.



QUI et POUR QUOI?

Quel projet ?

L'aide de la Fondation VINCI doit permettre :

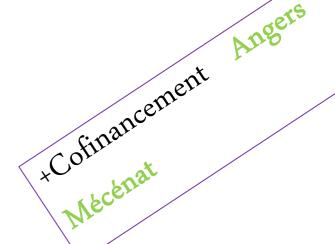
- de financer une nouvelle action ou de renforcer une action existante
- une action ponctuelle ou qui s'inscrit dans la durée
- > La mutualisation des démarches entre les associations candidates est un plus



QUI et POUR QUOI?

Pour quoi?

- Dépenses d'investissement : achat de matériels, équipements, réalisation d'aménagements dans des locaux, etc.
- Achats de prestations pour un événement ou le lancement d'une nouvelle action.
- Dépenses de fonctionnement directement liées à la réalisation du projet présenté par l'association
- Aide financière : en moyenne 2 000 € à 10 000 €









ENTREPRISES LOCALES

Le parrainage

Un ou une salarié(e), **volontaire**, qui propose ses savoir-faire et son temps à l'association :

- Conseils pour la gestion de ses activités quotidiennes ou actions de bénévolats
- Actions pour faire découvrir le monde de l'entreprise
- Partage du carnet d'adresses locales



Par qui?

Composition du comité de sélection :

- Représentants de la Fondation VINCI
- Représentants Angers Mécénat
- Entreprises mécènes présentes sur le territoire
- Représentants de la Mairie
- Experts externes de l'Economie Sociale et Solidaire
- Représentants civils

> 23 mai 2018 **CANDIDATURE**

Envoi des dossiers complets

> 27 Juin **COMITE**

Comité final de sélection des projets lauréats

> Début Octobre **REMISE DE**





Appels à projets Fondation VINCI et Angers Mécénat

Lucie PLUSQUELLEC

06 19 78 15 97 / lucie.plusquellec@vinci.com

Laure TOURANGIN

07 68 86 26 86 /

contact@angersmecenat.org

Contacts